

<https://www.broceliandesub.com/?Tremelin>



Trémelin

- Vie du Club - Assemblée générale -

Date de mise en ligne : mercredi 10 septembre 2008

Copyright © Brocéliande Sports Subaquatiques - Tous droits réservés

Le Maire d'Iffendic par arrêté municipal nous autorise à utiliser sous certaines conditions une ligne d'eau de nage avec palme sur le lac de Trémelin.

Son emplacement a été défini en accord avec les autres utilisateurs du site à savoir les pêcheurs, le club de kayak et le centre nautique et sa création encouragée par les représentants de Montfort Communauté.



Nous souhaitons donc nous insérer comme nouveaux utilisateurs en bonne intelligence avec les acteurs qui y sont déjà présents.

Nous espérons que cette nouvelle activité comblera en début de saison et en fin de saison les périodes où nous ne louons pas la piscine et permettra aux membres du club de se préparer physiquement dans ce cadre magnifique.

Les séances du dimanche matin pourront remplacer les footings de certains accros de la condition physique.

Enfin cette activité ouverte à toutes les sections devrait aussi favoriser un décroisement entre ses mêmes sections et permettre ainsi aux membres des séances piscines du lundi soir du jeudi soir et du samedi matin de se rencontrer.



Voici les règles d'utilisation du site :

Règlement intérieur d'utilisation du lac de Trémelin par le BSS

Objet :

Sur la ligne d'eau réservée les licenciés du BSS peuvent pratiquer des activités de nage en surface relevant de la compétence des différentes commissions de la FFESSM, à savoir : Toutes les activités de nage avec palmes visant à la pratique de loisir, à l'entraînement, à la formation, à la compétition, y compris la nage en surface avec scaphandre autonome.

Sont exclues toutes les activités d'immersion avec scaphandre.

Sont exclues toutes les activités d'immersion en apnée, à l'exception de l'apprentissage du « sauvetage mannequin » préparatoire aux passages de brevets.

Activités pratiquées et encadrement :

Les activités de nage avec palmes de loisir et d'entraînement peuvent être pratiquées par les licenciés du BSS ou par toute personne licenciée à la FFESSM sous la responsabilité d'un cadre agréé fédéral FFESSM du club BSS.

Modalités de pratique :

Zones et périodes d'évolution

- Balisage sous la responsabilité du cadre présent de la ligne d'eau en respect de l'arrêté municipal par deux bouées en extrémité
- Le jeudi soir jusqu'à la tombée de la nuit au mois de Septembre Octobre Juin
- Le dimanche matin du 1er Novembre au 30 mai

Organisation de l'activité

Une activité ne peut avoir lieu que si un cadre agréé FFESSM est présent sur le site accompagné au minimum d'un membre du club

Matériel individuel

- Toutes les activités doivent être pratiquées avec palmes, masque, tuba et **une combinaison** de plongée (ou un shorty en été).
- Le lestage peut être utilisé et doit être adapté à la pratique de la nage de surface en eau douce (compensation de la flottabilité positive combinaison de plongée).
- Le club va établir un planning pour qu'un cadre au minimum soit présent sur chacune des séances sauf au mois d'octobre
- Suivant le niveau de fréquentation nous ferons évoluer au cours de l'année la gestion de cette ligne d'eau @ bientôt sur les rives de Brocéliande